

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 371

Artikel: La sécurité sociale en Suisse : on navigue à vue [à suivre]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La sécurité sociale en Suisse: on navigue à vue

La marche vers le « socialisme » à travers la gestion des fonds des caisses de retraite : le thème est à la mode outre-Atlantique, mais s'il a à première vue un petit côté provocateur au pays du grand capital, il ne recouvre pas moins une réalité indiscutable. Les spécialistes¹ calculent que par l'intermédiaire de leurs caisses de retraite les salariés américains possèdent aujourd'hui au moins 25 % des capitaux propres des entreprises de leur pays, une part du gâteau qui leur assure un contrôle efficace sur l'ensemble des affaires; de leur côté, les caisses de retraites des travailleurs indépendants, des fonctionnaires et des enseignants en détiennent au moins 10 %. Et cette proportion va croissant, au point que l'on estime que dans dix ans les caisses de retraite auront entre leurs mains au moins la moitié du capital, et jusqu'à deux tiers avant la fin du siècle.

Concrètement, on s'est rendu compte que les principales caisses de retraite, celles des mille plus importantes sociétés jointes à la quarantaine des caisses gérées par les syndicats, « contrôlent déjà pratiquement chacune des mille grandes sociétés qui occupent les positions clés de l'économie, ainsi que les cinquante plus grandes entreprises non industrielles » (banque, assurances, commerce et transports).

C'est dire que le travailleur américain, par l'intermédiaire de sa caisse de retraite se développant comme investisseur, est parvenu à la « propriété des moyens de production », stade ultime du socialisme classique.

Bien sûr, l'affirmation des caisses de retraite dans le capitalisme américain n'a pas — ou pas encore — modifié la répartition du pouvoir dans les entreprises : les caisses de retraites sont avant tout des investisseurs, sans vocation de gestion (une entreprise ne leur plaît pas ? elles cherchent un meilleur placement !). De même le droit de « pro-

priété » du travailleur sur l'entreprise par l'entremise de la caisse à laquelle il est affilié ne s'exerce pas en des termes classiques : le droit à une « pension » ne saurait correspondre à un droit de propriétaire, au moins au sens où on l'entendait couramment jusqu'ici. Il n'en reste pas moins que les quelque 50 000 caisses de retraite en activité aujourd'hui aux Etats-Unis (50 millions d'adhérents en 1973, sur une population active occupée de 85 à 90 millions de personnes) pèsent d'un poids prioritaire sur l'ensemble de l'économie.

On conçoit aisément que, dans un tel contexte, une nouvelle race de « managers » prenne une importance considérable et que des normes strictes soient imposées au chapitre de la gestion des fonds en question. En voici quatre exemples, extraits de la loi fédérale américaine sur les retraites complémentaires (1974) :

— les caisses de retraite sont gérées par des managers indépendants, sur le modèle des fonds communs de placement;

— la Caisse n'investit pas, ou un minimum, dans l'entreprise où ses adhérents sont employés;

— la Caisse ne peut pas détenir plus de 5 % du capital social d'une entreprise;

— la Caisse ne peut pas investir plus de 10 % de son actif dans la même entreprise.

Les idées d'Ota Sik

En Europe, le problème entre peu à peu dans le champ des préoccupations majeures de l'époque, tant dans le domaine économique que dans la sphère sociale. On se souvient des propositions d'Ota Sik; le théoricien du « printemps de Prague » suggérait, en 1969, de mettre sur pied une Caisse de retraite nationale gérée par les syndicats, alimentée par les bénéfices des entreprises réinvesties dans celles-ci. Sik voyait les syndicats, au bout de vingt-cinq ans, en état de contrôler 10 % de l'industrie du pays. Le gouvernement social-démocrate danois, de son côté, avait pro-

posé un plan proche des idées du célèbre économiste tchécoslovaque, et selon lequel la Caisse de retraite des travailleurs danois aurait possédé en l'an 2000 10 à 15 % de l'industrie danoise (plan retiré faute d'un consensus politique). Le gouvernement suédois, pour sa part, annonçait l'année dernière un plan prévoyant d'affecter 20 % des bénéfices après impôt réalisés par les grandes entreprises à l'achat d'actions de la firme, qui seraient détenues par une Caisse nationale de retraite.

Suisse : une réflexion embryonnaire

En Suisse, force est de constater que la réflexion est embryonnaire à ce chapitre. A cela une raison simple : les données les plus élémentaires manquent, qui pourraient fonder un quelconque plan social. Récemment, devant l'assemblée de la Société suisse de statistique et d'économie politique (mai 1976) le directeur de l'Office vaudois de statistiques, Pierre Gilliard, faisait le point des questions dont les réponses seraient à même de fonder une analyse efficace de notre sécurité sociale : de là il serait possible, semble-t-il, d'élaborer un véritable système, qui ne soit pas seulement, comme c'est « grosso modo » le cas aujourd'hui, un ensemble de mesures juxtaposées. Ces questions sont les suivantes :²

1. Quels sont les volumes, les impacts, les rôles et la répartition de la masse des prélèvements et de la masse des redistributions monétaires par les canaux de la sécurité sociale ?

2. Quelles sont les contributions directes et indirectes des pouvoirs publics aux divers secteurs sociaux et quelles sont leurs répercussions économiques ?

3. Comment se traduisent ces mesures sur l'organisation sociale, la répartition des activités entre secteurs publics et privés ?

² Exposé à paraître dans la revue de la Société suisse de statistique et d'économie politique, et dont nous adaptons ici un condensé mis au point par Pierre Gilliard et Yves Goël.

¹ Voir les thèses de Peter Drucker développées dans « L'Expansion », juillet/août 1976.

4. Quels sont les emplois, en quantité et en qualité, qui découlent du système de sécurité sociale ?
5. Quelle est l'efficacité et quelle est l'adéquation de la sécurité sociale, sachant par diverses analyses ponctuelles que les inégalités sociales se cumulent ?

6. Quels sont les avantages et les inconvénients des sous-systèmes de répartition et de capitalisation, complémentaires dans l'esprit de notre sécurité sociale ?

7. Comment s'adapte le système de sécurité sociale dans une société en changement ? Avec quels indicateurs mesurer les conséquences quantitatives et qualitatives des mesures prises ou d'aménagement des objectifs, et comment corriger les maladaptations.

Toutes questions qui conditionnent donc une conception cohérente de la sécurité sociale en Suisse. Or les carences statistiques sont ici flagrantes ! En veut-on quelques exemples, cités par Pierre Gilliland ?

Des données incohérentes

— Ce sont, paraît-il, des travaux urgents et prioritaires, ainsi que l'insuffisance du personnel, qui auraient empêché de poursuivre le simple dépouillement par canton des données AVS et AI; le dernier aperçu date de 1969 ! Il faut remonter à l'enquête de 1970 pour la prévoyance-vieillesse professionnelle, alors que le nombre des institutions a pratiquement doublé depuis. Les mêmes tableaux de 1970 sont reproduits d'une année sur l'autre dans les annuaires statistiques de la Suisse.

— La présentation de l'Annuaire statistique de la Suisse prête parfois à confusion : ainsi, sous « dépenses totales pour les assurances en Suisse », il faut comprendre « cotisations des assurés et des employeurs, subventions des pouvoirs publics ». Le titre français induit le lecteur en erreur, les montants avec d'autres tableaux ne concordant jamais (c'est qu'il faut comparer les montants de ces « dépenses » avec une sous-rubrique d'un tableau concernant les « recettes » totales). La

somme indiquée pour les institutions de prévoyance sociale est une estimation...

— « La Vie économique » donne des récapitulatifs par branche des montants des recettes et dépenses; mais on tombe là sur des estimations rectifiées à plusieurs reprises. En outre, les produits du capital du troisième pilier et des autres assurances privées ne sont pas inclus, les informations n'étant pas disponibles pour une comparaison homogène (cela n'est nullement négligeable, car en 1973 par exemple, les primes encaissées sont de l'ordre de 3 milliards, et les dépenses de 1 milliard et demi seulement).

Le poids des charges sociales devient l'objet d'une controverse générale dans notre pays. Et en particulier nombreuses sont les voix, dans les milieux bourgeois, qui clament au grand dam de la gauche que le temps du coup de frein brutal est venu.

Que dit l'« expert » — ou celui qui est considéré comme tel — face à ces positions contradictoires ? Généralement, il parle d'optimalité, d'efficacité, de règle d'or; il compare notre système avec celui des Etats-Unis ou de la Suède, etc. Bref, le plus souvent, il disserte sur une base macro-économique partielle, sans avoir les moyens de vérifier ses assertions. Fréquemment, les disparités des effets du système sur les diverses couches sociales et les répercussions de la redistribution monétaire sur l'emploi et la consommation sont ignorées, ou effleurées seulement.

En fonction d'objectifs définis, il s'agirait dans une perspective scientifique de procéder d'abord à la saisie des données, puis à leur analyse pour fournir des informations. Et sur la base de leur interprétation d'une part, des conséquences plausibles d'autre part, on pourrait alors proposer des aménagements et des améliorations de notre système de sécurité sociale.

Malheureusement, si les « interprètes » sont nombreux, qui se soucie de saisir les données ? Les faits sont têtus et souvent gênants. La réalité est toujours plus complexe que l'interprétation théorique que l'on entend en donner. L'opacité statis-

tique actuelle permet également d'élaborer des projets ou des projections, dont les intentions ne sont pas toujours claires.

La conclusion à tirer de telles carences est immédiate. Pierre Gilliland l'énonce sans détours : « On est réduit à une navigation à vue. On peut s'étonner en conséquence, des affirmations péremptives sur notre système de sécurité sociale, jugé insuffisamment développé par les uns et trop luxueux pour d'autres. L'on ne saurait se contenter en 1976 de disserter dans un domaine où les chiffres globaux par branche les plus récents datent de 1974 et dont les rares ventilations par canton reposent sur des données de 1969 (ironie de la production statistique, ce ne sont pas les indications, par ailleurs intéressantes, disponibles sur la caisse de pension et de secours du personnel des Chemins de fer fédéraux, qui seront d'une quelconque utilité pour une analyse globale !).

» Les flux monétaires et les effets économiques et sociaux de la sécurité sociale ne sont guère connus, et faute de statistiques, ne peuvent donc être analysés. A un niveau aussi général et grossier, et d'un point de vue scientifique, les jugements et les prédictions sont donc hâtifs, quelles que soient leurs orientations. »

(A suivre)

Pluton-Malville

L'horreur sur nous
Dans nos mains de fumée
Comme un chancre de fer
Et de contre-mémoire
Sous un ciel d'astres
Que nul ne nomme plus.

Gilbert Trolliet